

COMMUNIQUE

Le Comité de Pilotage du Fonds Africain d'Appui à la Coopération Décentralisée Internationale des Collectivités Territoriales, composé des représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger, de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale, des 3 Associations marocaines des Présidents des Collectivités Territoriales et de la Coordination Nationale de l'INDH, s'est réuni le 27 Juillet 2021 pour statuer sur les résultats du 2^{ème} appel à projets lancé le 15 Février 2021.

A l'issue des travaux de ce Comité, il a été décidé de déclarer éligibles à l'appui du Fonds africain les projets ou actions bénéficiant à 13 Collectivités Territoriales africaines relevant de la Tunisie (2), du Togo (2), du Nigeria (2), de la Mauritanie (2), de la Côte d'Ivoire (1), de la Gambie (1), du Mali (1), du Cameroun (1) et du Burundi (1) et ce en partenariat avec les conseils élus de Rabat-Salé-Kénitra, Agadir Ida Outanane, Nador, Figuig, Tiznit, Mohammedia, Skhirat-Témara, Ouarzazate, Berrechid, Argana, Guisser, Chefchaouen et Laghifafat.

Cette coopération vise à faire bénéficier les Collectivités Territoriales Africaines de l'expertise de leurs consœurs marocaines dans les domaines liés au développement de l'éco-tourisme, à la lutte contre la déperdition scolaire, à la digitalisation des administrations communales, à la formation professionnelle, à l'employabilité et l'inclusion des jeunes, au transfert des compétences, aux travaux d'assainissement liquide, etc.

Il est à rappeler que le Fonds Africain d'Appui à la Coopération Décentralisée Internationale des Collectivités Territoriales a été institué pour promouvoir le partenariat Sud-Sud et a pour objectifs de :

- ✓ Orienter la coopération décentralisée vers un partenariat stratégique avec les collectivités territoriales africaines ;
- ✓ Inscrire la coopération dans la dynamique de la décentralisation, du développement local et de la bonne gouvernance des collectivités territoriales;
- ✓ Inscrire la coopération décentralisée internationale dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable.

